



Note de présentation brève et synthétique Compte financier unique 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier 2023 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Vallier.

Depuis 2022, la Commune expérimente le compte financier unique pour le budget ville et le budget annexe de la poste suite au passage en M57 au 1^{er} janvier 2022. La nomenclature M22 reste applicable au budget annexe résidence qui conserve un compte administratif et un compte de gestion.

Le compte financier unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public, il se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et du budget annexe bureau de poste. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

La ville de Saint-Vallier dispose de 3 budgets :

- Le budget principal ville
- Le budget annexe résidence autonomie « Les Tilleuls »
- Le budget annexe bureau de poste

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Evolution budgétaire 2022-2023 budget principal

Le budget communal est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer la gestion du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 8 980 899,05 euros en 2023.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	2 233 648,94 €	2 615 352,11 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 963 031,45 €	5 161 792,01 €
014 - Atténuations de produits	21 644,90 €	13 091,91 €
65 - Autres charges de gestion courante	302 073,52 €	463 973,27 €
66 - Charges financières	20 685,02 €	85 477,34 €
67 - Charges exceptionnelles	794,86 €	2 239,01 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	102,93 €	3 476,69 €
Total dépenses réelles	7 541 981,62 €	8 345 402,34 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	578 691,29 €	635 496,71 €
Total opérations d'ordre	578 691,29 €	635 496,71 €
Total dépenses fonctionnement	8 120 672,91 €	8 980 899,05 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont principalement : les énergies utilisées (eau, électricité, chauffage et carburant), les fournitures de petit équipement, administratives et diverses, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune et les primes d'assurance. Ces dépenses ont progressé d'environ 17 % en 2023 en raison du contexte inflationniste et des dépenses énergétiques du patrimoine bâti de la ville (+ 100 K€).

Chapitre 012 : Les frais de personnel sont les dépenses principales de la ville. Il est à noter une augmentation d'environ 4 % entre 2022 et 2023 due notamment à des recrutements et des remplacements.

Chapitre 014 : Il s'agit des dégrèvements légaux sur la taxe habitation et la taxe foncière non bâtie.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 105 211 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 151 607 € ; les autres contributions, créances abandonnées et redevances pour droit d'utilisation pour 207 156 € dont 100 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe résidence et 47 756 € de subvention au budget CCAS.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Ces charges ont été multipliées par 4 car la ville a des emprunts à taux variables qui ont été bénéfiques durant de nombreuses années mais qui repartent à la hausse depuis fin 2022.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs et les amendes.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaires, notamment l'amortissement des biens immobilisés de la commune.

Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 10 429 891,93 euros en 2023.

Recettes Fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013 - Atténuations de charges	320 388,67 €	157 008,79 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	876 795,26 €	916 624,84 €
73 - Impôts et taxes	444 040,72 €	438 376,46 €
731 - Fiscalité directe locale	5 244 340,93 €	5 668 199,23 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 375 882,29 €	2 978 785,26 €
75 - Autres produits de gestion courante	131 064,42 €	165 700,35 €
77 - Produits exceptionnels	21 515,99 €	98 691,00 €
Total recettes réelles	9 414 028,28 €	10 423 385,93 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 442,76 €	6 506,00 €
Total opérations d'ordre	16 442,76 €	6 506,00 €
Total recettes fonctionnement	9 430 471,04 €	10 429 891,93 €
<i>Pour mémoire</i>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 906 903,41 €	6 228 038,67 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour la cantine, la garderie, le centre de loisirs, la restauration municipale, les activités jeunes et les structures petite enfance ainsi que les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73/731 : Ces chapitres représentent environ 60 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale pour 5 668 199 €. Les autres recettes sont : les reversements de l'intercommunalité pour 313 345 €, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 124 778 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 153 322 € et la taxe sur l'électricité 219 254 €.

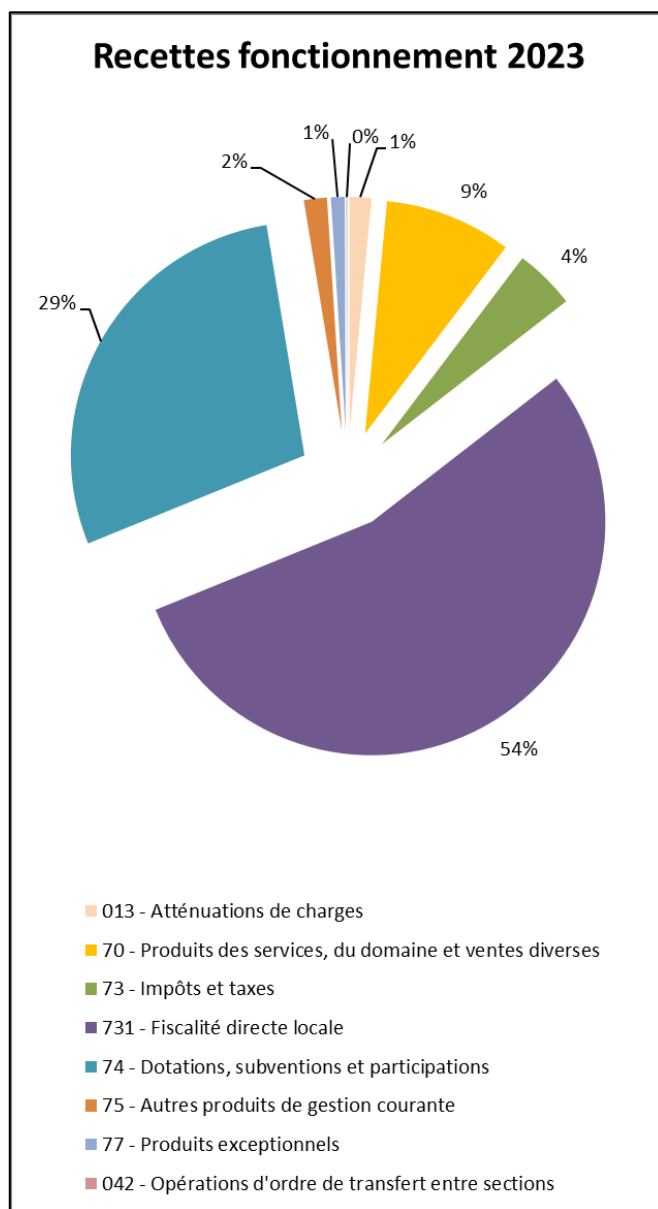
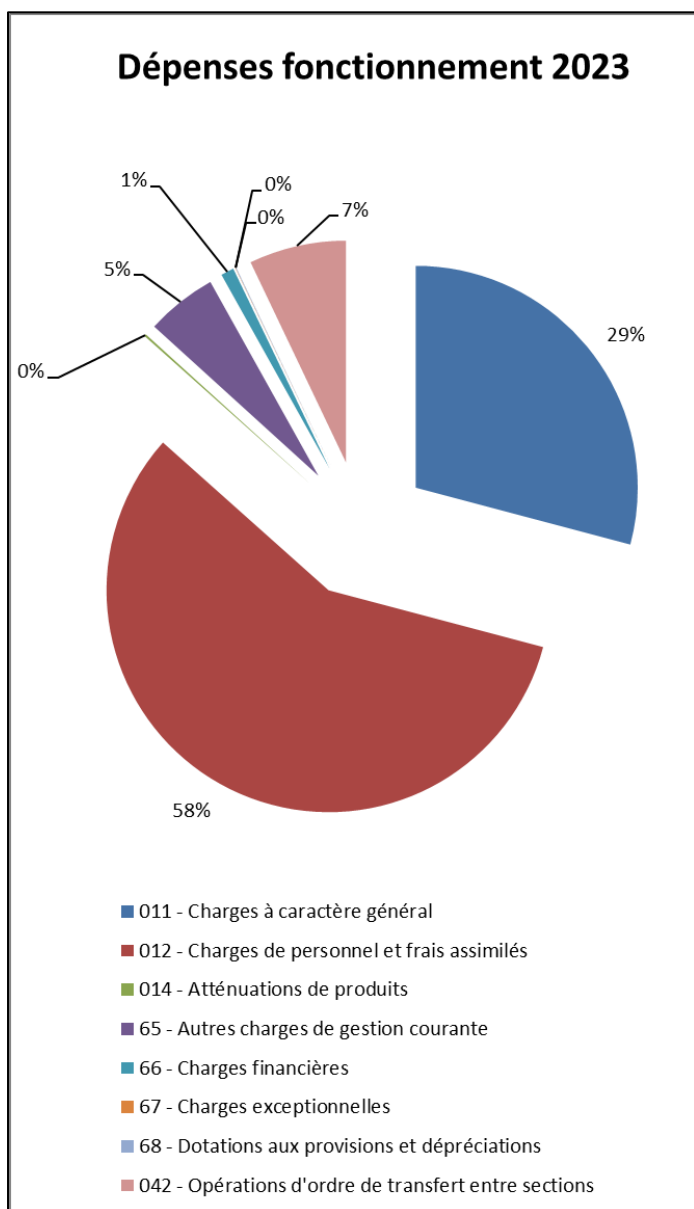
Chapitre 74 : Il s'agit essentiellement des dotations de l'Etat et des subventions perçues pour le fonctionnement des services. La dotation globale de fonctionnement (DGF dont DSR et DNP) s'élève à 1 822 419 € et les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière pour 302 015 €. Les subventions et remboursements perçus sont de 830 169 €. Le FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics est de 24 182 €.

Chapitre 75 : Ce chapitre retrace principalement l'encaissement des locations immobilières (baux communaux et locations de salles municipales) pour 165 700 €.

Chapitre 76 : cela concerne les produits financiers.

Chapitre 77 : il comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains) ainsi que des produits exceptionnels.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaires.



Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2023 présente un excédent de 1 448 992,88 euros.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 505 749,32 euros en 2023.

Dépenses Investissement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	280 184,60 €	233 161,24 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 640,00 €	27 426,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	746 708,82 €	952 621,01 €
23 - Immobilisations en cours	1 022 014,54 €	286 035,07 €
Total dépenses réelles	2 060 547,96 €	1 499 243,32 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 442,76 €	6 506,00 €
041 - Opérations patrimoniales	4 534,11 €	0,00 €
Total opérations d'ordre	20 976,87 €	6 506,00 €
Total dépenses investissement	2 081 524,83 €	1 505 749,32 €
<i>Pour mémoire</i>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	100 374,17 €	857 509,30 €

Les principales dépenses se décomposent comme suit :

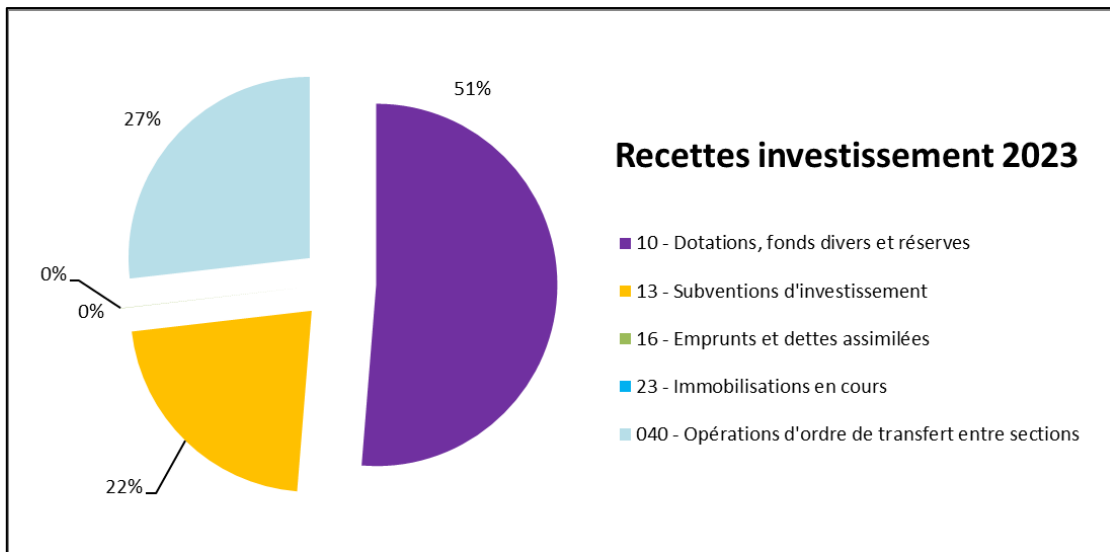
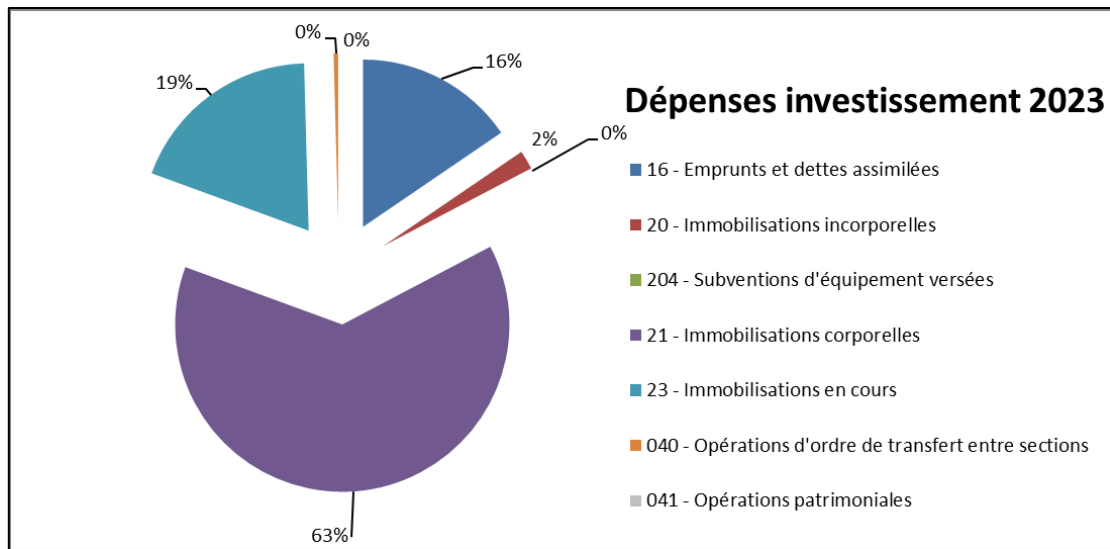
- Ecole maternelle des Bois Francs (Damichel) : aménagement de la cour, relamping et rénovation des sanitaires pour 320 K€ dont 10 K€ en restes à réaliser
- Logiciels, équipements informatiques et téléphonie, écoles et services municipaux : 45 K€
- Travaux dans les cimetières : 40 K€
- Eclairage public : décoration de Noël et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de rénovation du parc 40 K€
- Renouvellement du mobilier, écoles et services municipaux : 38 K€

Les recettes d'investissement sont de 2 370 437,24 euros en 2023.

Recettes Investissement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	695 903,63 €	1 215 580,62 €
13 - Subventions d'investissement	44 489,00 €	518 876,31 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	771,67 €	483,60 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles	741 164,30 €	1 734 940,53 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	578 691,29 €	635 496,71 €
041 - Opérations patrimoniales	4 534,11 €	0,00 €
Total opérations d'ordre	583 225,40 €	635 496,71 €
Total recettes investissement	1 324 389,70 €	2 370 437,24 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Les opérations sur immobilisations, amortissement et sortie de biens : 635 K€
- Le fond de compensation de la TVA : 227 K€
- Plusieurs subventions : pour l'aménagement de la crèche des Tilleuls 280 K€ de la CAF, 120 K€ de DETR et 20 K€ d'appel à projet départemental ; 89 K€ pour les différents travaux de rénovation des écoles.
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 988 663 €



Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le compte financier unique.

Ainsi, 358 636 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2023 sur 2024.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 10 335 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

La section d'investissement du compte financier unique 2023 présente un excédent de 864 687,92 euros.

Résultats 2023 :

A la clôture de l'exercice 2023, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 7 343 088,45 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 7 178,62 €
- Fonctionnement : 7 335 909,83 €

Evolution budgétaire 2022-2023 budget annexe bureau de poste

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes du bureau de poste.

La commune met à disposition les locaux concernés. La poste verse en échange des indemnités compensatrices. Les indemnités perçues en 2023 sont de 16 249 €, elles sont comptabilisées en recettes de fonctionnement. Aucune dépense n'a été comptabilisée en fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte financier unique 2023 du budget annexe bureau de poste fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 119 328,71 euros et un résultat d'investissement de 0 euros.